



LILLE UNIVERSITE CLUB JUDO JUJITSU

lillejudo.fr/ - lucjudocontact@gmail.com



Le LUC JUDO JUJITSU TAISO NEWAZA
organise son traditionnel intra-club

Votre fils/fille est convié(e) à participer
au

Tournoi du Petit Singe

Salle Defaucompret, Rue du Long Pot, à Lille Fives

Samedi 05 Mars 2022

Baby (2016-2017)

Pesée de 13h à 13h30

Début des combats vers 14h

Combats au sol : 1min30

Mini-Poussin(e)s (2014-2015)

Pesée de 15h00 à 15h30

Début des combats vers 16h00

Combats debout : 1min30

Poussin(e)s (2012-2013)

Pesée de 17h00 à 17h30

Début des combats vers 18h

Combat debout : 1min30

柔道



**INSCRIPTION à réaliser sur le site <https://lillejudo.fr>, avant le 03 Mars,
sur l'onglet Inscription et en cliquant Compétitions,
il ne vous reste plus qu'à renseigner les différents champs**

Tous les combats se dérouleront en poule et par regroupement morphologique

Un lieu de restauration sera accessible à tous les participants au niveau du club House

A NOTER

§§§ Tous les cours du samedi 05 Mars sont annulés §§§



AGILIM

Mon Agence Immobilière
www.agilim.fr





LILLE UNIVERSITE CLUB JUDO JUJITSU

lillejudo.fr/ - lucjudocontact@gmail.com



PROTOCOLE SANITAIRE

Applicable à tout type d'animations interclubs

Applicable à partir du 24 janvier 2022

Textes de référence :

Loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire

Décret du 22 janvier 2022 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Déclinaisons sanitaires applicables au sport à partir du 24 janvier 2022

Les types d'animations interclubs sont autorisés, dans le respect des obligations suivantes :

- Les regroupements ne sont autorisés qu'à la seule condition que l'organisateur soit en mesure de faire respecter scrupuleusement l'ensemble des préconisations sanitaires.
- Les regroupements doivent être organisés dans le respect des jauges de spectateurs*.

Les buvettes et la restauration dans l'enceinte de l'équipement sont interdites jusqu'au 15 février 2022 inclus.

- La mise en place du pass sanitaire (12-15 ans) et du pass vaccinal (16 ans et plus) est obligatoire, dans les conditions en vigueur au moment de l'événement.

Les pass sanitaire et vaccinal sont obligatoires pour les participants et le public.

Les modalités précises de ce que sont les pass sanitaire et vaccinal sont à retrouver sur le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-pass-sanitaire-et-le-pass-vaccinal>

- Le port du masque est obligatoire pour le public dès l'âge de 6 ans.

Pour les participants, le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans, pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique : circulation dans le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, etc...

- Les flux de circulations dans les installations doivent permettre le respect des gestes barrières.

De manière générale, les gestes barrières et la distanciation physique doivent être respectés.

- Avant de monter sur le tatami, chaque judoka doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.

Sportivement

Le comité